L'INSTRUCTION PUBLIQUE FRANCAISE.

ET DES DEMINIMENTE Ve-Secrétariat d'état DES BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES.

Morrêté.

Le Ministre de l'Education Nationale

Le Sous-Seordame d'Etat

das Banua Aasts

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments

historiques; et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite lol; Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques

en date du ... s. sévrier 1933;

Vu le consentement donné à la date du 4 novembre 1932 pur Mlla Maria Bousquet et par M. et Mme Racul Froumessol, propriétaires.

Avrête : *Article premier*.

La Grotte		120 (2016) - 121 (1)		91 (41 (51 (52 (51 (51 (51 (51	
2, 504 et	505 du p)T e n_ce	dastral	_de_le_coi	mnune-ae
dève (Héra	ult)	• 6			
				N 11 37.	
					<i>m;</i>
		. 0		ı.	
et classe's	han	rni les	monun	nents lust	oriques

[24365]

Mor/. 2.

Le présent arrêté sera transorit au bineau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Ar4. 3.

M sera notifie' au Préfet du département

-elau Maire de la commune de Lodève ainsi
qu'à Mle Marie Bousquet, ferme de Trébiole par
Lodève, propriétaire des parcelles 502 et 505 et

à M. et Mas Raoul Froumessol, propriétaires de la
parcelle 504

seront responsables, chacun en ce qui le concerne,
de son axécution.

Paris, le 26 Juillet 1933

amus Mus-

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualisé sur cet extrait est géré Département : par le centre des impôts foncier suivant : HERAULT Montpellier
Centre administratif CHAPTAL BP 70001 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Commune : 34953 LODEVE 34953 MONTPELLIER CEDEX 02 tél. -fax Section : E Feuille : 000 E 03 Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/2500 Cet extrait de plan vous est délivré par : Date d'édition : 04/07/2014 cadastre.gouv.fr (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2012 Ministère de l'Économie et des Grotte fernee E877 Finances 1726500

